



VNF Centre-Bourgogne

CLU exceptionnelle

CR du 29 septembre 2022

Présents :

Nom Prénom	Entreprises
Ackermans Anne	ANPEI
Aubert Karine	VNF - Responsable UTI Saône-Loire
Bairstow James	Societe european waterways
Bostin Mark	E2F /Croisière touristiques
Carignant Alfred	Canalous
Chardonnal Antoine	VNF- Chef du pôle développement
Chevalier Vincent	VNF - Responsable UTI Nivernais-Yonne
Collins Roger	Agir pour le Fluvial
Defrenne Xavier	Canalous
Hayes Spencer	Vitesse de croisiere
Le Strat Erwan	Locaboat
Malet Céline	VNF - Pôle développement
Ourseau Dominique	Entente des canaux
Poutissou Marie	Belmond
Perrot Déborah	VNF - Responsable UTI Val de Loire-Seine
Vincent Nathalie	VNF- Responsable UTI Bourgogne
Wicker Frédéric	VNF - Adjoint direction des UTI

Introduction

M. Specq et Mme Levêque s'excusent de leur absence. Cette CLU exceptionnelle sera la dernière de la saison touristique. Elle a pour objectif principal de présenter les conditions de navigation d'ici la fin de saison et d'engager les discussions concernant le rapatriement des bateaux vers leurs ports d'hivernage ou cale-sèche.

Contraintes de navigation liées à la ressource en eau (cf. diaporama).

La quasi-totalité des canaux de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne est en situation contrainte. Le secteur Tonnerre-Migennes sur le canal de Bourgogne est toujours fermé à la navigation.

Val de Loire-Seine

- Canal de Briare (cf. diaporama)

Fortes contraintes sur les réserves en eau utiles à l'alimentation du canal de Briare. L'usine élévatoire de Briare sera arrêtée le 06 octobre. Avec les réserves restantes la saison de navigation sur le canal de Briare ne pourra pas aller au-delà du 24/10.

A partir du 24 octobre, la navigation sera fermée sur le canal de Briare.

- Canal du Loing (cf. diaporama)
- Canal Latéral à la Loire Nord (Briare – Guétin)

Une rehausse du mouillage à 1.80 m est envisagée (bassin Loire passant au niveau sécheresse « alerte »). Le regroupement des bateaux sera conservé.

- Canal Latéral à la Loire Sud (Digoin - Guétin) (cf. diaporama)

➔ M. Le Strat fera parvenir un mail précisant les trajets envisagés des bateaux.

Saône-Loire

- Canal Roanne à Digoin

L'écluse de Digoin (lien Canal Latéral Loire/Canal du Centre) va rester ouverte jusqu'à la fin de saison. Le pompage va s'arrêter le 9 octobre.

VNF fait le constat qu'il y a beaucoup de plantes invasives sur cette partie de réseau malgré le faucardage réalisé au cours de l'été (cf § « plantes invasives »).

- Canal du Centre (cf. diaporama)

Le volume des barrages réservoirs est actuellement à niveau bas avec pour certains l'atteinte de seuils exceptionnellement bas.

La navigation sera fermée à compter du 17 octobre entre Digoin et Saint-Julien-sur-Dheune. Seuls des covoyages seront possibles entre le 17 et le 23 octobre.

Sur le secteur entre Saint-Julien-sur-Dheune et Crissey, le mouillage restera à 2 m et la navigation sera garantie jusqu'au 30 octobre.

➔ M. Mark Bostin fera parvenir un mail pour le passage de la péniche-hôtel « Adrienne ».

- [Seille](#) (cf. diaporama)

[Bourgogne](#) (cf. diaporama)

La vigilance est toujours d'actualité sur le secteur de St-Jean-de-Losne à Dijon.

La section Tonnerre-Migennes est toujours fermée. Les biefs remontent peu à peu. Les services de VNF ne sont pas en mesure de dire, à l'heure actuelle, quand un niveau d'eau acceptable pour la navigation sera atteint.

M. Hayes signale que les biefs sont relativement bas sur le secteur Pont d'Ouche-Vandenesse.

[Nivernais-Yonne](#) (cf. diaporama)

Ecluse de l'île Brulée : situation inchangée. Les travaux de remise en état de l'écluse dureront probablement jusqu'à mi-avril 2023.

Ecluse et bief d'Epineau : situation inchangée. Horaires de passage toujours de vigueur.

Ecluse de St Martin : Une phase de pré-travaux (réfection de l'écluse) devait avoir lieu de nuit entre 10 octobre au 22 octobre (en période avant chômage). Or, les travaux de nuit nécessitent une dérogation « bruit ». A l'heure actuelle, l'obtention de cette autorisation s'avère difficile. VNF est en cours de discussion avec les services de l'Etat pour l'obtenir. Toutefois un scénario « sans autorisation » se dessine et a été discuté avec la filière fret. Les horaires de navigation envisagés sont en cours de calage (cf. diaporama).

Bien entendu, VNF priorisera les travaux de nuit si l'autorisation est obtenue.

La Direction Territoriale Centre-Bourgogne se donne jusqu'à jeudi 6 octobre pour confirmer l'un des deux scénarii. Un avis à la batellerie sera publié pour préciser les modalités de navigation. Un mail sera également envoyé aux membres de la CLU.

Reconstruction du barrage de Batardeau : Pour le détail des travaux se référer au diaporama. La navigation entre le 31 octobre et le 10 novembre 2022 sera donc impossible sur ce secteur.

Les conditions d'exploitation des biefs entre novembre 2022 et mars 2023 seront modifiées :

- Abaissement du bief amont de 80 cm (bief du batardeau)
- Abaissement du bief aval de 40 cm (bief de la chainette).

Barrage des Dames : Les travaux sont tributaires des débits de l'Yonne. Il est donc nécessaire de réaliser ces travaux le plus rapidement possible avant la période de hautes eaux. Il est proposé et validé en séance de suspendre la navigation à la demande du 31/10 au 10/11 de l'écluse 66 VS (Saint-Maur) à l'écluse 81 VS (Batardeau)

[Demandes de navigation : fin de saison](#)

Un tableau (cf. diaporama) reprend les demandes de navigation de péniche-hôtel sur la fin de saison. Les réponses « vertes » sont acceptées ou bien un compromis a été trouvé. Les réponses « oranges » signifie que VNF n'est pas en mesure de répondre pour l'instant favorablement au vue des conditions hydrologiques.

L'incertitude est présente pour les trajets « St Jean-de-Losne/Dijon » bien que plutôt optimiste sur la capacité à pouvoir faire passer les bateaux ce trajet en fin de saison. (Société Belmond).

L'UTI Bourgogne a besoin de précision concernant les dates exactes de fin de croisière pour ce qui est des demandes de la société « Vitesse de croisière ».

Suite à la CLU, la société European Waterways a été rappelé pour obtenir des précisions. De même, le gestionnaire de la péniche Elisabeth sera recontacté.

Les différents chefs d'UTI ont demandé que les prévisions (même incertaines) de navigation pour le début de saison leur soient transmises. La collecte d'information sera certainement faite via le service développement de la voie d'eau. Ce sujet sera repris lors de la prochaine CLU (17 novembre).

Les plantes invasives

Les travaux hivernaux sont en cours de programmation.

M. Carignant témoigne que la prolifération a été d'autant plus forte que la navigation fut arrêtée. M. Carignant suggère qu'un bateau puisse naviguer même en période d'arrêt de la navigation.

VNF indique que ce type d'expérimentation est menée sur le canal de Bourgogne. Dans ce cas, il faut tout de même un dispositif avec des bateaux qui ramasse les plantes coupées après le passage de la péniche pour éviter au maximum la divagation des plantes et minimiser le bouturage.

M. Carignant et Mme Ackerman font part d'une surconsommation de 30% en volume de carburant lorsque les canaux sont envahis par les plantes.

Les retours d'expériences de ce type sont importants. Il est proposé que ce type de retour d'expérience puisse être partagé par un courrier ou mail. VNF précise que le coût du faucardage des plantes invasives, bien que conséquent, est minime par rapport au coût de dragage.

Mme Ackermans s'interroge sur les coûts de dragage. VNF rappelle que le dragage en canaux artificiels comprend à la fois l'extraction, l'évacuation et le retraitement. Dans de nombreux cas, au regard de leur qualité, il est nécessaire de les évacuer vers des sites de dépôts spécifiques avec des surcoûts en frais de transport et de traitement. L'absence de dépôts agréés à proximité des canaux sur le territoire de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne explique aussi les coûts importants. La réglementation française classant les sédiments en tant que déchets et le peu de filières de valorisation rendent complexes et coûteux le dragage des canaux.

! les dates de chômage n'ont pas été présentées en séance, toutefois elles apparaissent dans la présentation pour rappel.

Prochaine CLU : **17 novembre de 14H00 à 17H00 à Digoin.**